



Courrier acte penal

Par Bambi09

Bonjour.

J'aimerais être renseigné et avoir votre avis.

Mon compagnon a reçu vendredi dernier un courrier du tribunal de paris service astrium sud pour retirer un acte penal le concernant sous un délais de 10 jours.

Le courrier date du 16 octobre.

Je lui ai conseillé d'aller le retirera rapidement au lieu qu'il d'angoisse.

Il dis qu'il va y aller a la dernière minute.

Il sais de quel affaire il s'agit.

Quel sont les conséquences si il ne va pas retirer cette acte.???

Il dis que normalement il n doit lui envoyer un recommandé.

Pour le délais vous ne comptez pas les week end??

Merci par avance de votre réponse

Par kang74

Bonjour

Il sais de quel affaire il s'agit

Pas nous .

Donc impossible de vous répondre .

Par Bambi09

Oui il se doute.

Mais la question est si il ne se présente pas pour récupérer son acte sous 10 jours, recevra t'il un recommandé ? Ou quel est la suite logique administrativement ?

Par kang74

Comme on ne sait pas de quel acte il s'agit, dans quel cadre légal donc, on ne peut pas vous dire .

On ne peut donc pas répondre à cette question sans précision.

Par kang74

NB :

Certains actes ne sont jamais délivrés par courrier par risque de perte .

Par Bambi09

oui, je comprend.

Généralement un recommandé ne suit t'il pas le courrier classique ?

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il n'y a pas de "généralement".

C'est possible, ou bien une notification par huissier ou bien un mandat d'amener...

Par Bambi09

D'accord, merci beaucoup pour vos réponses.

Bien cordialement.

Par Bambi09

D'accord, merci beaucoup pour vos réponses.

Bien cordialement.